

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 18 AOUT 2023

### **N° 2023-320 MONTAGE ET ANIMATION EVENEMENT CONFERENCE SUR « L'HABITAT DE DEMAIN » - JOURNEES POUR LE CLIMAT - DEVIS CEREMA**

Nomenclature des actes : 1.7

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente,

Considérant les « Journées pour le Climat » organisées par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay du 25 septembre au 8 octobre 2023, la collectivité souhaite proposer un évènement conférence sur « l'Habitat de Demain » à destination du grand public.

Considérant que le Pays de Chantonnay souhaite changer les perceptions de l'habitat au regard des enjeux de transition/transformation auxquels le territoire est confronté.

Considérant le marché conclu dans la cadre d'un marché de quasi régie et la collectivité bénéficie d'une réduction de 5%, soit 125,00 € HT.

### LA PRESIDENTE DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : La Présidente décide donc de signer le devis de CEREMA – Direction Territoriale Ouest pour un montant de **2 375.00 € HT**, soit **2 850.00 € TTC**.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 18 Août 2023  
Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 18/08/2023